POUR INFRACTION À LA LÉGISLATION DES CHANGES

Cinq ans de prison requis à l'encontre de l'Ex-P-dg de Sonatrach

Ouverture hier du procès de l'ex-P-dg de Sonatrach et du vice-président amont poursuivis pour infraction à la législation des changes. D'emblée, les avocats ont demandé l'abandon des poursuites, pointant du doigt une procédure douanière entachée d'irrégularités. Au cours de l'audience, l'ancien responsable du contentieux au niveau des douanes a affirmé que l'institution n'avait pas déposé de plainte se contentant de saisir le procureur. Le procureur a requis cinq ans de prison ferme à l'encontre des deux accusés et une amende de 122 millions de dinars. Le verdict sera prononcé le 22 de ce mois.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - C'est aux alentours de midi que le tribunal de Sidi M'hamed a débuté l'examen de l'affaire relative à des surfacturations lors de l'acquisition de transformateurs électriques dans le cadre d'un contrat clé en main liant Sonatrach à Schlumberger d'un montant de 126 millions de dinars.

D'entrée de jeu, les avocats des deux accusés ont passé au crible le procès-verbal dans lequel l'administration des douanes a fait état d'infractions à la législation des changes. Les nombreux avocats défendant les intertêts de Mohamed Meziane et de Boumediène Belkacem ont qualifié l'action publique de «nulle et non avenue». Les raisons ? Ils ont, lors de leurs plaidoiries, insisté sur le fait que la loi sur les changes a connu des modifications et que la nouvelle mouture précise dans les détails les éléments qu'un procès-verbal doit absolument contenir.

Ledit P-V, datant du 5 mai 2011, cite Sonatrach comme personne morale sans citer son identifiant fiscal tel que stipulé par la loi, indiquent les avocats. Ce n'est que par la suite, disent-ils, que le procureur général a décidé de poursuivre certains membres du conseil d'administration de Sonatrach dont Mohamed Meziane et Boumediène Belkacem. Les avocats se sont demandés sur la base de quels critères ces deux personnes ont été désignées comme accusés alors que le conseil d'administration compte d'autres membres dont le directeur général des douanes.

Autre reproche fait à l'administration des douanes par les avocats, c'est l'absence de proposition de transaction habituellement faite dans ce type de litige. Pour toutes ces raisons, les avocats ont demandé l'annulation des poursuites. Appelée à apporter son témoignage, la représentante de Sonatrach a expliqué le processus d'acquisition de l'usine clé en main de bout en bout. Elle a affirmé que la facture des deux générateurs jugée trop élevée avait en réalité servi à clôturer le montant du projet.

Photo : Samir Sid

Mohamed Meziane.

Aucun préjudice financier n'a été, dit-elle, subi par Sonatrach qui n'a pas eu à payer davantage que ce qui avait été initialement conclu. C'est la procédure enclenchée par les douanes, dit-elle, qui a porté préjudice à Sonatrach. Le représentant de Schlumberger a abondé dans le même sens en affirmant que son entreprise ne vendait pas des transformateurs dans le cadre de ce contrat mais une usine clé en main. L'expert financier auprès de Sonatarch, appelé à apporter son témoignage, a affirmé, pour sa part, que si le montant avait été jugé mirobolant, la transaction aurait été bloquée. Il a fait savoir que le transfert des sommes s'est fait le 4 juin 2010 à l'époque où ni Meziane ni Boumediène n'étaient en poste. Ils ne l'étaient pas non plus à l'arrivée des deux transformateurs. Des explications qui n'ont pas convaincu le procureur général qui a requis cinq années de prison à l'encontre des deux accusés, arguant que si les coûts du projet n'avaient pas été dépassés, il y a bel et bien eu tentative de transférer la somme de 61 millions de dinars somme gonflée qui devait être transférés.

Accusé dans cette affaire, l'ex-P-dg de Sonatrach a rappelé que la décision de réaliser le projet de production a été prise par le ministre de l'Energie de l'époque. Il a rappelé tout le processus ayant mené à l'acquisition de l'usine clé en main, insistant qu'il n'avait jamais participé à la négociation. Boumediène Belkacem, l'ex-vice-président amont est lui aussi revenu sur le processus ayant mené à conclure le contrat avec Schlumberger. Lui aussi a insisté sur le fait qu'il n'était nullement concerné par la négociation du volet financier. D'autres membres du conseil d'administration ont défilé à la barre pour dire qu'ils n'avaient aucune relation avec le dossier.

Dans cette affaire, le responsable du contentieux auprès des douanes a affirmé que la Direction des douanes n'avait pas porté plainte mais s'était contentée d'informer le parquet. Il affirme ne pas être au courant de la mise en branle de la procédure de transaction.

Au cours de leurs plaidoiries, les avocats ont dénoncé des vices de forme et un dossier vide, affirmant que les poursuites à l'encontre de Meziane ne sont que le fait d'une conjoncture.

N. I.

La Mutualité agricole poursuit son expansion et sa progression

Dans le cadre de l'extension de son réseau à travers le territoire national, notamment au Centre, la Mutualité agricole a inauguré un bureau local dans wilaya de Boumerdès, daïra des Issers, commune de Chaâbet-El-Ameur, sis rue de la Mosquée.

Le choix porté pour cette région pour y implanter une agence de proximité rurale n'est pas fortuit. En effet, la commune de Chabet-El-Ameur est connue pour la richesse de ses ressources agricoles, une région à fort potentiel agricole (oléicole, culture de raisin, melon et pastèques) avec une superficie agricole totale de 5 921 ha, qui abrite 400 exploitations agricoles, et la Mutualité agricole a opté, dans le cadre de sa nouvelle stratégie de modernisation de ses activités assurantielles, à inaugurer un bureau local de proximité, dans une commune où aucune autre compagnie d'assurance ne s'y est implantée depuis des années. Traditionnellement, cette commune représente un pôle économique incontournable au niveau local de part la densité importante de la population soit 40 000 habitants pour une superficie totale de 7 328 ha. Sa situation géographique — accès à la wilaya de Tizi Ouzou et de Bouira — lui procure une place stratégique pour le développement local de part l'existence d'infrastructures de valorisation et de transformation dont des huileries traditionnelles et modernes, des unités de fabrication d'aliments de bétail et ovins. Avec un réseau commercial aussi dense, soit 67 Caisses régionales réparties au Sud, à l'Est, au Centre et à l'Ouest, avec 394 bureaux locaux opérationnels, la Mutualité agricole un assureur conseil mutualiste de proximité, engagé dans la durée, œuvre pour mettre notre sociétariat et notre clientèle au centre de ses préoccupations en fidélisant l'existant et conquérant d'éventuels prospects.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE CHEZ L'ANCIEN CHEF DU GOUVERNEMENT

Benflis souligne la gravité de la menace terroriste au Sahel

L'ancien chef du gouvernement, Ali Benflis, a reçu l'ambassadeur de France à Alger, Bernard Emié, à la demande de ce dernier, hier mercredi, au siège de son parti, Talaiou El Houriet, sis à Ben Aknoun à Alger. C'est ce qu'annonce Benflis dans un communiqué rendu public le même jour et où le ton diplomatique prime sur le tout.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «A l'occasion de cette rencontre, l'ambassadeur de France a évoqué l'état des relations algéro-françaises et les perspectives de leur développement dans l'intérêt mutuel des deux pays. M. Ali Benflis a exprimé son appréciation quant à l'expansion qualitative qu'ont connue ces relations et a exprimé le souhait que soit poursuivi l'effort de leur diversification en direction des domaines de coopération possibles dont le potentiel reste à identifier et à valoriser», lit-on dans le communiqué.

L'ex-candidat à la présidentielle et ancien patron de l'exécutif est, en la matière, un interlocuteur de choix pour le représentant de la France à Alger. Benflis avait même eu à effectuer une visite officielle en France, en 2003, où il a eu de longs entretiens avec tous les hauts responsables de l'époque, Jacques Chirac en tête.

S'agissant de l'actualité nationale, en 2015, les deux hommes ont eu, bien sûr, à aborder la situation en Algérie ainsi que dans la région sahélo-maghrébine. «M. Ali Benflis, lit-on ainsi dans le même communiqué, a, pour sa part, présenté à M. Bernard Emié une évaluation de la situation politique, économique et sociale du pays. Dans ce contexte, M. Ali Benflis a exposé au chef de la Mission diplomatique française à Alger son plan global de règlement de la crise politique».

Photo : Samir Sid

Ali Benflis.

Benflis n'omettra pas de préciser immédiatement après qu'il s'agit, en l'espèce, de ce même plan «qu'il a déjà porté à la connaissance de l'opinion publique nationale. A cet égard, précisera-t-il encore, il a mis l'accent sur les objectifs, le contenu et les mécanismes de mise en œuvre de ce plan». Enfin, et concernant «la situation sécuritaire prévalant dans la région sahélo-maghrébine, Ali Benflis a relevé, conclut le communiqué, la gravité de la menace terroriste dans cette région et a souligné l'impérieuse nécessité d'une coopération renforcée entre les Etats régionaux pour y faire face de manière coordonnée et organisée».

Une manière bien diplomatique de dénoncer cette propension des pays comme la France à toujours privilégier les interventions militaires avec les conséquences que l'on sait, au Mali et en Libye , surtout.

K. A.